



Ce document provient du site <http://sandre.eaufrance.fr>, site de la toile Eaufrance rassemblant les informations sur l'eau et les milieux aquatiques.

Description de gestion du référentiel des Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

Agence française pour la biodiversité
Office International de l'Eau / Sandre

Titre : Description de gestion du référentiel AAC

Créateur : Système de l'information sur l'Eau – Agence française pour la biodiversité

Contributeurs : AFB ; ST Sandre ; OIEau

Résumé : Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel et détaillant la gestion de ce référentiel.

Version : 2Beta0

Type : Texte

Format : Doc

Couverture spatiale : France entière

Date : 2018-09-06

Identifiant : urn:

Langue : fra

Droits d'usage :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

eaufrance

www.eaufrance.fr



Le portail www.eaufrance.fr est le point d'entrée du Système d'information sur l'eau (SIE). Eaufrance a pour objectif de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France

Table des matières

1	Identification du référentiel	3
1.1	Titre du référentiel	3
1.2	Identifiant unique du référentiel	3
1.3	Point de diffusion du référentiel.....	3
1.4	Description du référentiel	3
1.5	Diffusion du référentiel	4
1.6	Liens utiles.....	4
1.6.1	Lien métadonnées :.....	4
1.6.2	Lien scenario d'échange / dictionnaire :	4
1.6.3	Lien rapport de contrôles :	4
1.6.4	http://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/AAC	4
2	Administration du référentiel	5
2.1	Administrateur responsable de la cohérence nationale du référentiel	5
2.2	Garantie de service de l'administration du référentiel.....	6
2.2.1	Procédure :	6
3	Contenu du référentiel.....	9
3.1	Dictionnaire Sandre de rattachement.....	9
3.2	Structuration du code du référentiel	9
3.3	Liste des attributs suivis dans le référentiel.....	9
3.4	Liste des attributs utiles pour le référentiel	9
3.5	Liste d'attributs informatifs du référentiel	9
3.6	Liste d'attributs de gestion du référentiel	9
4	Cycle de vie du référentiel.....	10
4.1	Création du référentiel	10
4.2	Règle régissant de l'entrée d'une Aire d'Alimentation de Captage dans le référentiel	10
4.3	règles de mise à jour d'une aire d'alimentation de captage	12
4.4	Historisation.....	12
4.5	Fréquence de mise à jour	12

1 IDENTIFICATION DU REFERENTIEL

1.1 TITRE DU REFERENTIEL

Référentiel des Aires d'Alimentation de Captages

1.2 IDENTIFIANT UNIQUE DU REFERENTIEL

AAC : AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES

1.3 POINT DE DIFFUSION DU REFERENTIEL

Site du Sandre : <http://www.sandre.eaufrance.fr>

Atlas Catalogue : <http://www.sandre.eaufrance.fr/atlas>

1.4 DESCRIPTION DU REFERENTIEL

L'aire d'alimentation du captage (AAC) est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.

Ainsi, l'AAC correspond :

- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau superficielle : au sous-bassin versant situé en amont de la ou des prises d'eau éventuellement complété par la surface concernée par l'apport d'eau souterraine externe à ce bassin versant (ex: nappe de socle ou nappe d'accompagnement des cours d'eau),
- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau souterraine : au bassin d'alimentation du ou des points d'eau (lieu des points de la surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage). Les notions d'« aire d'alimentation » et de « bassin d'alimentation » de captages (AAC, BAC) sont ici considérées comme synonymes.

Dans le cas de plusieurs prises d'eau (eau superficielle) ou points d'eau (eau souterraine) proches les uns des autres, l'AAC concernera l'ensemble des prises / points d'eau de l'ouvrage de prélèvement auxquels ceux-ci sont raccordés. L'AAC peut concerner plusieurs ouvrages de prélèvement.

L'AAC n'a pas de texte réglementaire fondateur. Les textes réglementaires se réfèrent à sa zone de protection.

Le ST Sandre complète progressivement le référentiel des Aires d'Alimentations de Captages (AAC). La fiche de métadonnées comporte le statut "mise à jour continue".

Les données brutes (non codifiées) sont visualisables sur le portail <https://aires-captages.fr>. Seules les AAC codifiées Sandre et intégrées au référentiel national sont téléchargeables.

1.5 DIFFUSION DU REFERENTIEL

Le référentiel géographique est diffusé aux formats OGC par découpage territorial :

- France entière :
 - AAC (Validé)
 - AAC_Validé_Gelé
- Métropole :
 - AAC_FXX (Validé)
 - Guadeloupe :
 - AAC_GLP (Validé)
- Martinique :
 - AAC_MTQ (Validé)
- Guyane :
 - AAC_GUF (Validé)
- Réunion :
 - AAC_REU (Validé)
- Mayotte :
 - AAC_MYT (Validé)

Les données attributaires - sans la géométrie - sont également accessibles au format XML Sandre :

- France entière :
 - AAC_Validé_Gelé

NB : La publication des fiches de métadonnées / territoire est fonction de la disponibilité de la donnée.

1.6 LIENS UTILES

1.6.1 LIEN METADONNEES :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:AAC:FRA:::ressource:::html>
<http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:AAC:FXX:::ressource:::html>

1.6.2 LIEN SCENARIO D'ÉCHANGE / DICTIONNAIRE :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:scenario-d-echange-geographique:AAC:FRA:::ressource:latest:::pdf>

1.6.3 LIEN RAPPORT DE CONTROLES :

1.6.4 [HTTP://MDM.SANDRE.EAUFRANCE.FR/GEO/RAPPORTS/PUBLIC/AAC](http://MDM.SANDRE.EAUFRANCE.FR/GEO/RAPPORTS/PUBLIC/AAC)

2 ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

2.1 ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DE LA COHERENCE NATIONALE DU REFERENTIEL

Le Secrétariat Technique Sandre est l'administrateur national du référentiel. Il doit s'assurer de la gestion nationale du référentiel.

Il constitue le référentiel à partir de la donnée brute nationale agrégée sur le site aires-captage.

Le secrétariat du Sandre assure la coordination des référents thématiques via le groupe de travail Gt Données AAC afin de veiller à la bonne application des règles du présent document et de les faire évoluer si besoin.

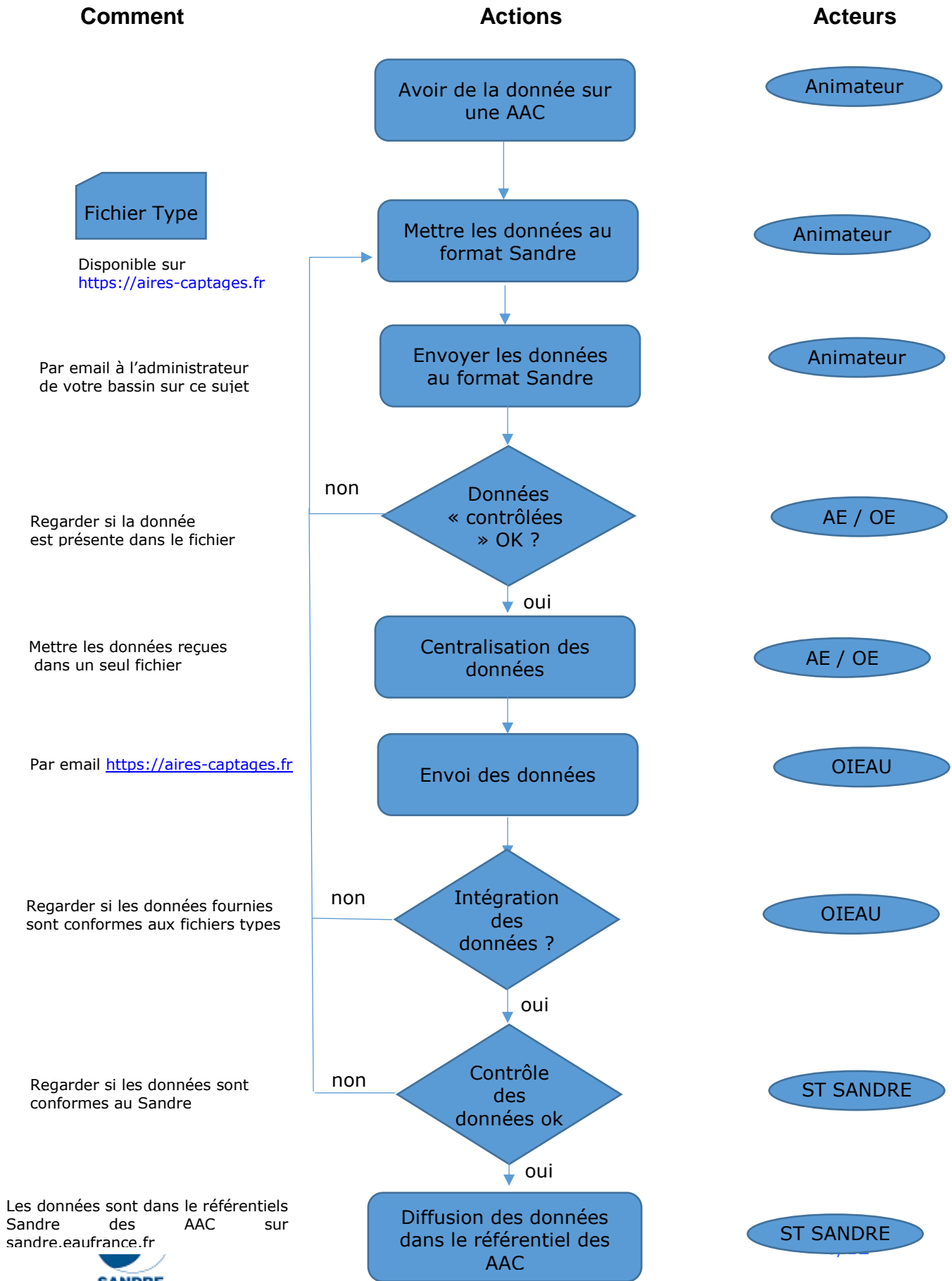
Comme pour les autres référentiels qu'il administre au niveau national, il applique des contrôles de cohérence au niveau national.

Le site aire-captage autorise la visualisation des données brute.

Le site Sandre autorise la visualisation ET la consultation du référentiel (téléchargement).

2.2 GARANTIE DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

2.2.1 PROCEDURE :



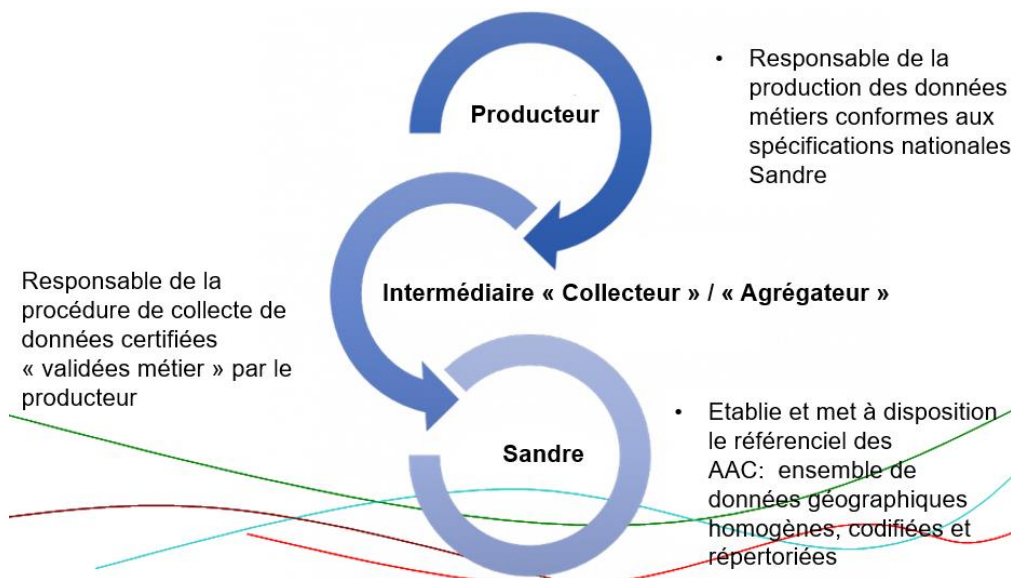
1. La donnée est produite à l'échelle des aires d'alimentation de captage par les administrations en charge de la thématique.
2. L'équipe d'animation du portail web aires-captages.fr collecte les périmètres SIG des Aires d'Alimentations de Captages (AAC) auprès des différents acteurs de la thématique :
 - Agences de l'eau
 - Services de l'Etat (DDT, DREAL...)
 - Réseaux d'animateurs captages...

Etant donné la variabilité des sources et les changements possibles des délimitations des périmètres des AAC, ces données nécessitent d'être consolidées et validées avant de pouvoir être téléchargeables (le jeu de données devient alors un référentiel).

Annexe diagramme de flux ?

Etapas d'intégration des AAC sur le site aires-captages.fr :

- a. La donnée brute est agrégé (non obligatoire) à l'échelle du bassin auquel est rattachée l'AAC.



- b. La donnée brute est envoyée seul ou par lots à l'équipe d'animation du portail *aires-captages.fr* via animation-captages@oieau.fr.
- c. La donnée brute est intégrée sur *aires-captages.fr* si sa structure (noms de champs) respecte les spécifications Sandre (cf. [scénario d'échange Sandre des AAC](#))

- Après intégration sur aires-captages.fr, **une validation de la fiche AAC doit être effectuée par l'animateur référent** (cf [rôle de l'animateur référent](#)) ou par les agences/offices de l'eau

NB : En l'absence de référent, le commanditaire du projet (ex : Agence de l'eau, DDT) se porte garant de la qualité métier des données et valide la fiche AAC.

- d. Le ST Sandre réalise des contrôles de cohérences et de conformités pour s'assurer que la qualité des données correspond bien aux attentes concernant la création d'un référentiel national.

- rapport de contrôles: <http://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/AAC>

Les contrôles portent sur :

- la présence des champs définis par le modèle
- le renseignement des champs obligatoires
- la cohérence des codes identifiants
- la présence de doublons
- la longueur et le format des champs
- la confrontation au référentiel associé: Circonscriptions administratives de bassin,
- La localisation dans une emprise
- La localisation dans un territoire (limites des circonscriptions administratives de

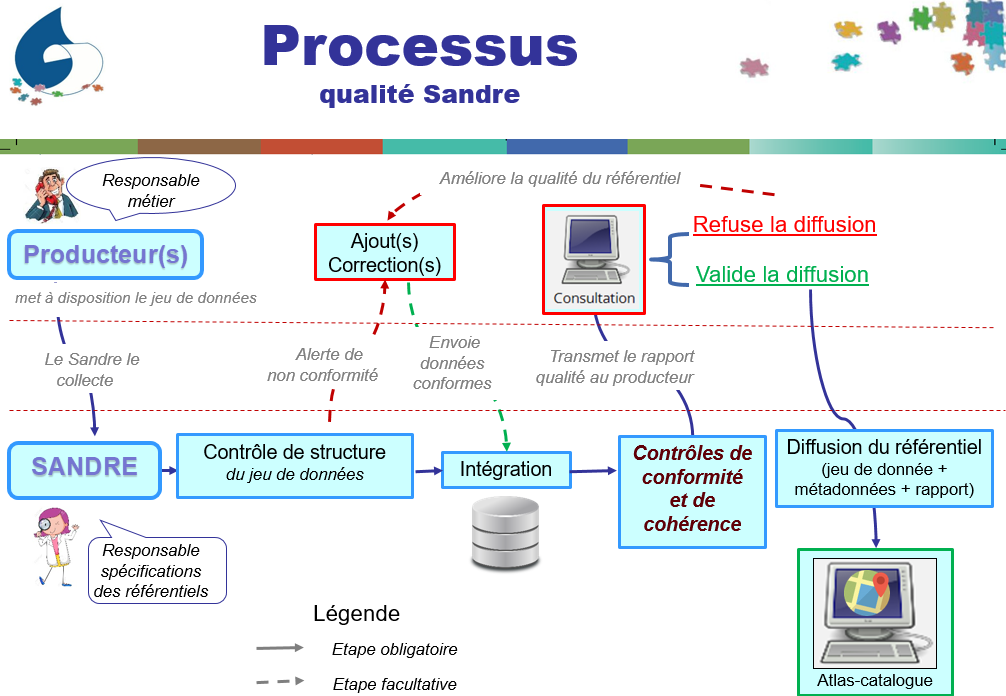


Figure 1: schéma générique de gestion des référentiels Sandre

- e. Les AAC validés par un référent et conformes au scénario d'échange géographique sont progressivement codifiés par le ST_Sandre. Ils constituent le référentiel national des Aires d'Alimentation de captage et sont diffusées sur l'atlas catalogue du site Sandre.

- Métadonnées :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:ZoneVuln:FXX:::ressource:::html>

3 CONTENU DU REFERENTIEL

3.1 DICTIONNAIRE SANDRE DE RATTACHEMENT

Dictionnaire Zones de gestion de la ressource (ZGR) – version 1Beta1

3.2 STRUCTURATION DU CODE DU REFERENTIEL

Numérique : incrément (1, 2, 3).

3.3. LISTE DES ATTRIBUTS SUIVIS DANS LE REFERENTIEL

Les attributs suivis sont des attributs qui définissent, identifient, une donnée du référentiel, ils sont structurants et feront l'objet de vérification au niveau national. Une modification mineure, exemple : une faute d'orthographe sur un attribut n'entraîne pas de gel. Mais une modification entraîne un gel et une recodification de la zone.

- [Code national de l'AAC](#)

3.4. LISTE DES ATTRIBUTS UTILES POUR LE REFERENTIEL

Les attributs utiles sont des attributs qui sont indispensables pour le référentiel. Leurs modifications entraînent une mise à jour de la zone mais pas un gel.

- [Nom de l'AAC](#)
- [Géométrie](#)
- [Numéro de la circonscription administrative de bassin](#)

3.5. LISTE D'ATTRIBUTS INFORMATIFS DU REFERENTIEL

Les attributs informatifs : sont les attributs qui apportent de l'information complémentaire. Leurs modifications n'entraînent pas de gel d'une Aire d'Alimentation de Captage.

- [Commentaires sur l'AAC](#)
- [Code alternatif de l'AAC](#)
- [Origine du code alternatif de l'AAC](#)
- [Précision du dernier tracé de l'AAC](#)
- [Date du dernier tracé de l'AAC](#)
- [Références bibliographiques de l'AAC](#)
- [Nom de la circonscription administrative de bassin](#)

3.6. LISTE D'ATTRIBUTS DE GESTION DU REFERENTIEL

Les attributs de gestion : sont les attributs qui sont indispensables pour la bonne gestion du référentiel, notamment pour le suivi des mises à jour et pour l'identification des doublons.

- [Date de création de l'AAC](#)
- [Date de dernière mise à jour de l'AAC](#)
- [Auteur de l'AAC](#)
- [Statut de l'AAC](#)

4 CYCLE DE VIE DU REFERENTIEL

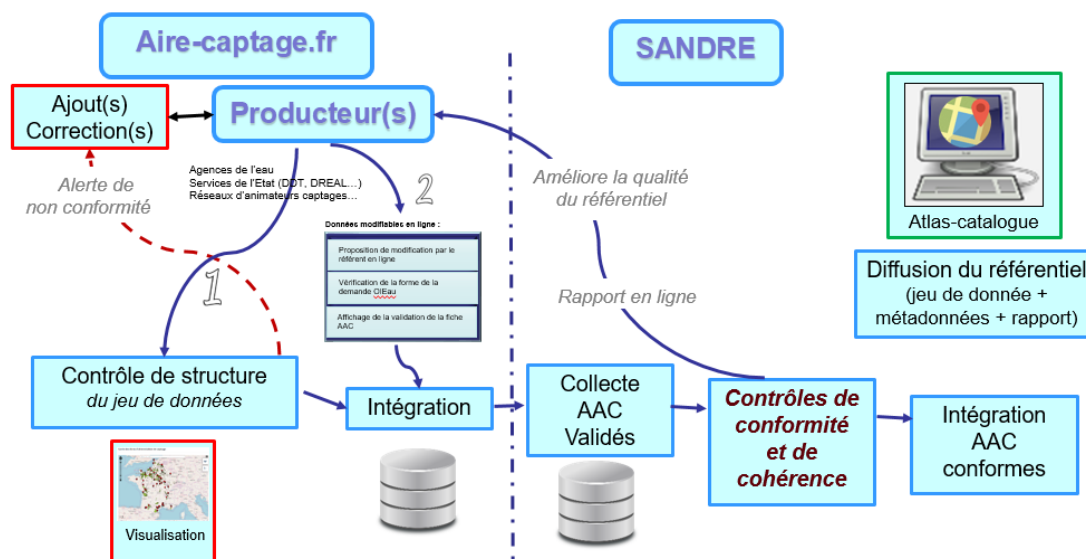


Figure 2: schéma de gestion du référentiel des AAC

4.1. CREATION DU REFERENTIEL

Le jeu de données de référence Aires d'Alimentation de Captage est un référentiel composé des données transmises par les référents AAC ou par les administrations identifiées comme producteur de données. Il est composé de tous les types d'AAC :

- Prioritaires,
- Grenelle,
- Conférences environnements,
- SDAGE,
- Non prioritaires
- autres ...

4.2. REGLE REGISSANT DE L'ENTREE D'UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DANS LE REFERENTIEL

[R0] Une Aire d'alimentation de captage est 1 couche géographique constituée d'un multi-polygone ou d'un polygone délimitant ses contours et associée aux attributs spécifiés dans le scénario d'échange géographique Sandre. Les polygones à trous ne sont pas autorisés.

[R1] Pour qu'une AAC soit ajoutée dans le référentiel, tous les attributs ci-dessous doivent obligatoirement être renseignés: (voir scénario d'échange)

Par le St_Sandre

- Code national de la Zone
- Statut de l'AAC
- Dates de création
- Date de mise à jour

Par le producteur de la donnée

- Nom de l'AAC

- [Auteur de l'AAC](#)
- [Numéro de la circonscription administrative de bassin](#)
 - Géométrie

[R2] Pour qu'une AAC soit ajoutée dans le référentiel, il faut que la donnée soit validée par le référent. Une entité est constituée d'une géométrie unique à laquelle sont associés les attributs renseignés conformément au scénario d'échange géographique.

[R3] Pour qu'une AAC soit bancarisée, il faut que la projection soit en WGS84 (EPSG : 4326).

NB : Le référentiel est diffusé dans différentes projection selon les territoires géographiques ([nomenclature 22](#)).

[R4] Pour qu'une AAC soit ajoutée dans le référentiel, il faut que le type de géométrie soit un multi-polygone valide respectant le standard OGC.

[R5] Pour qu'une AAC soit ajoutée dans le référentiel, il faut qu'elle soit validée par un référent sur le portail aire-captage.

[R6] Pour qu'une AAC soit ajoutée dans le référentiel, il faut qu'elle soit publiée sur le portail aire-captage.

[R7] Il peut y avoir des AAC qui se superposent :

- Si c'est une superposition complète : FUSION / SUPPRESSION
- Si c'est une AAC lié à de l'eau souterraine et une AAC lié à de l'eau superficielle : PAS DE FUSION
- Si l'Isochrone est différente : PAS DE SUPERPOSITION

[R8] S'il y a un arrêté de délimitation ou un arrêté pour un programme d'action sur une AAC alors cette AAC contient une ou plusieurs ZPAAC.

- Dispositif ZCSE - article R114-3 du Code rural
- « Un arrêté dit de "délimitation d'une AAC" définit en fait une zone de protection AAC à l'intérieur de laquelle il faut mettre en œuvre un programme d'action. On devrait dire "arrêté de délimitation d'une ZPAAC" mais il est vrai que les périmètres des ZPAAC coïncident souvent avec ceux des AAC... Par excès de langage, on remplace trop souvent ZPAAC par AAC! »

4.3. REGLES DE MISE A JOUR D'UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

- [R9]** Le secrétariat effectue des contrôles de respect des spécifications Sandre (noms de colonnes, types de contenus)
- [R10]** Le secrétariat technique du Sandre (ST_Sandre) vérifie si les codes indiqués existent bien dans les référentiels/nomenclatures associés.
- [R11]** Le ST_Sandre fera des contrôles de cohérence, en informant les producteurs de la donnée.
- [R12]** Lorsque le périmètre d'une AAC évolue, la donnée de référence est écrasée/remplacée à condition qu'elle respecte les spécifications OGC de validité géographique. Pas de recodification. Une fois modifiée, la fiche AAC doit être (re)Validée par l'animateur.
- [R13]** Lorsque la donnée brute attributive d'une AAC est modifiée dans le site aire-captage, la donnée de référence Sandre est écrasée/remplacée à condition qu'elle respecte les spécifications Sandre. Pas de recodification.
- [R14]** Lorsqu'une AAC est « gelée » par un référent (cf [rôle de l'animateur référent](#)) sur le site aire-captage elle l'est également dans le référentiel Sandre.
- NB** : une AAC peut être publiée sur le site aire-captage bien que non « validée » par un référent.
- [R15]** Lorsqu'une AAC est dépubliée du site aire captage, elle est gelée - si existante - dans le référentiel Sandre.
- [R16]** Un AAC est gelé si tous les ouvrages associés sont gelés.
- [R17]** La généalogie n'est pas gérée pour ce référentiel.
- [R18]** Lorsque tous les ouvrages sont abandonnés et les programmes d'actions achevés, l'AAC est gelée

4.4. HISTORISATION

Une AAC est considéré comme stable dans le temps.
La donnée ne sera pas historisée.

4.5. FREQUENCE DE MISE A JOUR

La fréquence de mise à jour est fonction des publications du site aire-captage.